

FASKEN

Fasken Martineau DuMoulin S.E.N.C.R.L., s.r.l.
Avocats
Agents de brevets et de marques de commerce

800, rue du Square-Victoria, bureau 3700
C. P. 242
Montréal (Québec) H4Z 1E9
Canada

T +1 514 397 7400
+1 800 361 6266
F +1 514 397 7600
fasken.com

Le 27 juillet 2020
N° de dossier : 315230.000034/16931

Pierre-Olivier Charlebois
Direct +1 514 397 5291
pcharlebois@fasken.com

PAR SDÉ

Me Véronique Dubois, Secrétaire
Régie de l'énergie
Tour de la Bourse
800, place Victoria – 2e étage, bureau 255
Montréal (Québec) H4Z 1A2

**Objet : DEMANDE DE LA CETAC EN RÉVISION DE LA DÉCISION D-2020-077 RENDUE
DANS LE DOSSIER R-4045-2018
Dossier : R-4128-2020**

Chère consœur,

La présente fait suite à la vôtre du 21 juillet 2020 relativement au dossier mentionné ci-dessus. Dans cette lettre, la Régie de l'énergie (« **Régie** ») convoque les parties à une audience virtuelle le 29 juillet prochain afin de les entendre sur les moyens d'irrecevabilité soulevés par Hydro-Québec Distribution (ci-après le « **Distributeur** ») à l'encontre de la demande en révision de la décision D-2020-077 déposée par la CETAC.

Bitfarms informe la Régie qu'elle n'a pas l'intention de faire de représentations lors de l'audience du 29 juillet 2020. Toutefois, le soussigné entend être présent à l'audience et se réserve le droit de formuler des commentaires, le cas échéant. Par ailleurs, advenant le cas où la Régie devait rejeter la demande en irrecevabilité du Distributeur, Bitfarms entend participer à l'audience destinée à traiter au fond de la demande en révision de la décision D-2020-077.

Espérant le tout conforme, nous vous prions de recevoir, chère consœur, nos salutations distinguées.

FASKEN MARTINEAU DuMOULIN S.E.N.C.R.L., s.r.l.



Pierre-Olivier Charlebois

PC/lid

